

Votre remplacement... ...une démarche simple et rapide

Vous êtes l'auxiliaire médical remplacé

Avant votre remplacement

- **Préparez le poste de travail**, en mettant à jour le logiciel de gestion de cabinet pour les auxiliaires CDC SESAM-Vitale version 1.40 addendum 7 ;
- **Initiez la session de remplacement** en enregistrant les données du professionnel de santé remplaçant (n° d'identification et période de remplacement);
- Mémorisez sur votre poste l'ensemble des informations de facturation pour lesquelles vous souhaitez être remplacé en lisant ces informations contenues dans le Domaine d'Assurance Maladie de la CPS (Carte de Professionnel de Santé) de votre remplaçant;
- Donnez l'accès à votre boîte aux lettres électroniques FSE/DRE en fournissant à votre remplaçant les éléments nécessaires (identifiants, code d'accès) pour la transmission des Feuilles de Soins Électroniques (FSE) et Demandes de Remboursement Électroniques (DRE).

A la fin de votre remplacement

- Clôturez la session de votre remplaçant à partir de votre logiciel;
- Supprimez l'ensemble des informations mémorisées lors de la phase de préparation du poste de travail (s'il s'agit d'un remplacement unique).



Ces démarches sont nécessaires à la totale sécurité des informations contenues dans les flux.

Les lots signés peuvent contenir des feuilles de soins élaborées et signées par le professionnel de santé remplacé et par le professionnel de santé remplaçant.





Votre remplacement... ...une démarche simple et rapide

Vous êtes l'auxiliaire médical remplaçant

Vous avez effectué les démarches auprès de votre Agence Régionale de Santé (ARS) et vous êtes habilité à effectuer des remplacements avec votre CPS.

Avant le remplacement,

Vérifiez auprès du professionnel de santé remplacé

- La mise à jour du logiciel de gestion de cabinet pour les auxiliaires CDC SESAM-Vitale version 1.40 addendum 7 sur son poste de travail ;
- L'initialisation de votre session de remplacement
 Le logiciel vérifie lors de la lecture de votre CPS que la situation de facturation
 sélectionnée correspond à celle que le Professionnel de Santé remplacé a
 mémorisée sur son poste de travail.
- La mémorisation, sur son poste de travail, de l'ensemble des informations de facturation pour lesquelles vous le remplacez
 Ces informations sont contenues dans le Domaine d'Assurance Maladie de sa CPS.
 Vous pourrez alors établir des feuilles de soins sur lesquelles sera renseignée l'identification du professionnel de santé que vous remplacez ainsi que la vôtre. La tarification sera établie à partir des données du professionnel de santé remplacé préenregistrées sur le poste.
- La communication des éléments nécessaires à l'accès à sa boîte aux lettres électroniques FSE/DRE
 Vous devez récupérer les identifiants d'accès à sa boîte aux lettres électronique pour télétransmettre vos FSE et DRE.



Ces démarches sont nécessaires à la totale sécurité des informations contenues dans les flux.

Les lots signés peuvent contenir des feuilles de soins élaborées et signées par le professionnel de santé remplacé et par le professionnel de santé remplaçant.

